

Montréal, le 10 juillet 2005.

Mme Francine Lalonde  
Députée de La Pointe-de-l'Île  
Bloc québécois.  
11975 Victoria, bureau 101  
Montréal, Qué  
H1B 2R2

**SUJET : L'EUTHANASIE.**

Madame,

L'AQDR, « Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées en préretraités », s'est penchée sur un sujet d'actualité et surtout d'une situation délicate à savoir : L'EUTHANASIE.

**Définition :**

**« Acte consistant à mettre fin à la vie d'un être humain sans douleur, afin de lui éviter des souffrances. Même si l'euthanasie est réclamée par le patient lui-même et qu'il souffre d'une maladie incurable, la loi, dans la plupart des pays occidentaux, l'interdit. Cet état de chose est souvent remis en question. »**

**L'euthanasie passive consiste à cesser le traitement d'un malade atteint d'une maladie incurable en phase terminale ».** (Encyclopédie médicale de famille Sélection Reader's Digest).

Par la présente, l'AQDR vous fait parvenir une copie conforme de notre dossier sur l'euthanasie. Tel que mentionné dans notre rapport, dès cet automne, nous aurons recueilli les commentaires et les informations (sondage) de la part des 40 sections de la province.

Présentement, nous avons reçu un premier compte-rendu d'une réunion dans la région de Chicoutimi, trente (30) personnes y ont participé. En faveur de l'euthanasie : 19 personnes pour l'euthanasie (soulager la souffrance et pour une mort dans la dignité) Cinq (5) personnes étaient « neutre »; le choix doit rester à la personne qui est malade et 6 personnes pas d'accord : il faut laisser vivre, l'euthanasie est un suicide.

En vous citant « Journal de Montréal le 10 juillet 2005) « le choix de mourir dignement doit être un **droit** ». Nous appuyons ce bout de phrase qui touche vraiment les **droits** de la personne.

Considérant que vous avez déposé en date du 15 juin 2005 un projet de loi privé qui vise à rendre légal le droit de se faire assister dans la mort selon des conditions bien précises, nous suivons avec grand intérêt vos démarches au niveau de la Chambre des communes.

L'AQDR se propose de vous faire parvenir le résultat de notre sondage au mois de novembre 2005.

Espérant, Madame la députée, de voir des modifications à la Loi sur le suicide qui permettra aux gens malades en phase terminale de mourir en toute dignité et dans le respect de son choix.

Veillez recevoir Madame, mes salutations les plus distinguées.

Ronald St-Jean  
Membre du C.A.  
AQDR provinciale  
Responsable du dossier « L'euthanasie »